

Une grève terminée

Les employés de la manufacture de coton de Saint-Henri, qui étaient en grève, depuis deux jours, ont repris l'ouvrage jeudi après-midi. Les grévistes avaient envoyé, le même jour, une délégation auprès des directeurs de la manufacture.

Cette délégation se composait de M. l'abbé Descarries, curé de Saint-Henri, de M. le maire Dagenais, de M. le Dr Lanctôt et de M. Ward.

Les délégués ont été reçus par le président, le secrétaire et le gérant de la manufacture.

La raison qui a déterminé la grève, c'est le renvoi du contre-maître des tissages, M. Du-plessis, et son remplacement par Lanton. Mais les grévistes avaient encore d'autres motifs pour refuser de travailler comme par le passé. Ils prétendaient qu'ils donnaient du temps qui ne leur était pas payé.

Le président a expliqué à messieurs les délégués que la prétention des grévistes était tout à fait injuste, car le temps extra qu'ils donnent leur permet de prendre une demi-journée de congé le samedi, et cela sans perdre une minute, car le travail extra des autres jours remplace celui de samedi après-midi.

D'autres ouvriers disent, eux, que les amendes sont trop fortes. Cependant, de l'aveu même de plusieurs d'entre eux, la manufacture de coton de Saint-Henri est peut-être celle où les amendes sont les moins élevées. Ainsi sur \$4,000 de salaire payés chaque semaine, il n'y a que \$40 ou \$50 de retenues. La plus grande partie des mécontents a très bien compris la chose et tous paraissent disposés à retourner à l'ouvrage.

Les directeurs ont assuré les délégués qu'aucun des grévistes ne sera renvoyé, et que les portes sont ouvertes pour tous ceux qui désirent reprendre leur ouvrage. En conséquence, à une heure, tous les ouvriers ont dû reprendre leur travail habituel, au grand contentement de toute la population.

Au sujet de la morale parmi les employés de la manufacture, le président a prié M. le curé de Saint-Henri de l'avertir sans retard, s'il s'apercevait que la manufacture est le siège de quelques désordres, et qu'il y remédiera immédiatement en chassant impitoyablement l'auteur ou les auteurs de ces désordres.

Il a été perdu par les ouvriers pendant cette grève, pour un montant de \$1,500 d'argens.

Les devoirs du citoyen

S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, vient d'édition à l'usage de son diocèse, un catéchisme où l'on traite d'une manière spéciale des devoirs des chrétiens comme citoyens.

Il y a dans ce catéchisme huit demandes et huit réponses committantes qui sont assez remplies d'actualité. Nous citerons celles-ci :

Est-ce un devoir de voter aux élections ?

— Est-ce un péché de mal voter aux élections ?

Qu'est-ce que mal voter aux élections ?

Les réponses aux deux premières questions sont simplement affirmatives,

La troisième solution est donnée comme suit .

" Mal voter aux élections, c'est voter pour des hommes qui ne seraient pas résolus à défendre les intérêts de la religion et de la société."

— Pourquoi est-ce un péché de mal voteraux élections, ajoute le catéchisme ?

— Parce qu'on se rend responsable du mal que peut faire celui pour qui on a voté

DISETTE ET ABONDANCE

Nous avons, à cette même place, parlé du rendement probable de la récolte dans le monde entier.

De nouveaux renseignements sont venus depuis s'ajouter aux premiers et il ressort de cet ensemble d'informations que si la récolte a été exceptionnellement heureuse dans les deux Amériques, il n'en est pas ainsi du vieux continent.

Dans tous les pays d'Europe, c'est la Russie qui semble avoir été le plus maltraité cette année.

Sa récolte de seigle est à peu près manquée et celle du froment est très inférieure.

Il lui reste l'orge et l'avoine qui donneront un rendement d'environ soixante-cinq pour cent.

Les Allemands ne sont guère mieux partagés.

La récolte du seigle, en Allemagne, donnera tout au plus 75 pour cent et celle du froment 90.

En Autriche, en Hongrie même, la récolte est également lamentable.

Ce dernier pays qui exportait régulièrement